

Conditions générales de prestations de service

Domaine d'application : Les présentes conditions générales, détaillent les droits et obligations de 3Conseils Prévention SA, domiciliée à Chemin de la Gravière 2, 1227 Les Acacias

Et de son client dans le cadre des prestations de conseils et/ou coordination en matière de sécurité au travail et de protection de la santé (STPS).

Ces conditions générales prévalent sur toutes les conditions générales et/ou tout autre document émanant du Client, quels qu'en soient les termes. Ainsi, toute demande de prestations adressée à 3Conseils Prévention SA implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales. Dans le cas où le client exige des conditions particulières impliquant des clauses, celles-ci devront être transmises et signées.

Garantie : 3Conseils Prévention SA réalisera en totalité les prestations commandées une fois l'offre signée. Les délais décidés et la fréquence d'intervention sont inscrits dans l'offre et seront respectés jusqu'à la fin de la durée des prestations. Celle-ci est convenue d'un commun accord entre 3Conseils Prévention SA et son client. Cette durée est inscrite dans l'offre. Toutes modifications de la durée des prestations ou des modalités feront office d'un avenant à l'offre initiale.

3Conseils Prévention SA met son expertise et ses services au profit de ses clients, notamment l'élaboration et le déploiement de leur stratégie pour protéger la santé et la sécurité des collaborateurs. 3Conseils Prévention SA s'appuie sur la législation en vigueur, l'état de la technique et notamment la directive de la CFST 6508 (10 points MSST). 3Conseils Prévention SA veillera à organiser ses interventions selon les objectifs qui auront été définis préalablement avec le client.

Responsabilités : 3Conseils Prévention SA intervient dans le cadre de prestations de conseils et d'expertise dans les domaines de la sécurité et de la santé au travail. 3Conseils Prévention SA assure des prestations d'étude, d'audits, de communication et de suivi dans le cadre de coordination de sécurité au travail dans tous secteurs (construction/gros œuvre, second œuvre, industrie, santé et tertiaire).

La responsabilité de 3Conseils Prévention SA n'est engagée que dans le cas d'une faute grave avérée, notamment tout manquement au respect du secret professionnel et à la confidentialité, et dans la limite du montant des honoraires facturés et encaissés dans le cadre du contrat signé par le mandant.

Protection des données : 3Conseils Prévention SA s'engage à protéger toutes données confidentielles de ses clients et à ne divulguer aucune donnée confidentielle.

Commandes et tarification : les prix des prestations inscrites dans l'offre sont ceux en vigueur au jour de la demande de prestations. Ils sont libellés en Francs Suisse (CHF) et calculés hors taxes (HT). Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de déplacement applicables en fonction du lieu d'intervention (cf. Frais de déplacement).

3Conseils Prévention SA s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations demandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la signature de l'offre.

Les offres sont émises par 3Conseils Prévention SA pour une durée de validité indiquée sur le devis à compter de la date d'émission. Les prix des Prestations sont fixés dans le devis, suivant un délai d'exécution défini par le calendrier prévisionnel de l'offre.

Ne sont pas compris dans le prix tel que fixé dans l'offre tous frais extraordinaires engagés par 3Conseils Prévention SA et nécessaires à la bonne réalisation de la mission ainsi que le coût de toute prestation supplémentaire ou imprévue demandée par le Client.

Frais de déplacements : les frais de déplacements calculés dans l'offre, sous la forme de forfait, sont fonction de la zone géographique du lieu d'intervention (canton) :

- Canton de Genève : 50 CHF (HT)
- Canton de Vaud : 100 CHF (HT)
- Autres cantons : 1.70 CHF / km (HT)

Retard de paiement et pénalités : tout retard de paiement, au-delà de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture, sera majoré d'un montant de 10%. Pour les contrats de plusieurs mois, des factures mensuelles ou intermédiaires seront éditées et envoyées. Le délai de paiement de chaque facture est également de 30 jours.

Annulation de la commande : tout demande de résiliation de contrat ou d'arrêt des prestations en cours doit se faire par lettre recommandée, 3 mois avant la date d'échéance souhaitée ou 3 mois avant la date d'anniversaire (s'ils s'agit d'un contrat annuel) ou selon les conditions particulières du contrat si elles sont précisées. En cas d'acceptation d'annulation de la commande, le Client s'engage à régler la ou les parties de la prestation déjà effectuée. Les prestations prévues jusqu'à la date de résiliation effective sont dues.

Droit applicable et for juridique : les présents, contrat et conditions générales sont soumis au Droit Suisse.

En cas de litige concernant la validité, l'exécution, l'interprétation et/ou la rupture des présents, contrat et Conditions Générales, les parties conviennent de s'efforcer de résoudre à l'amiable ledit litige dans un délai d'un mois à compter de la date de survenance de ce dernier.

Le for pour tous les litiges découlant de ou en rapport avec les présentes CG ainsi que les prestations est Genève, Suisse.